

Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME

13 mars 2024 – 19h00

Compte-rendu de séance

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le TREIZE MARS à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 08/03/2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
<u>Étaient présents</u> : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, HERLEM Maxime ; LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie --		Présents :	12
<u>Absents excusés</u> : DELOFFRE Bernard ; DUMETZ Nathalie ; DRAUX Stéphane ; DUCLERMORTIER David ; LAURENT Bernard ; LOCQUET Pierre-Marie ; HERLEM Maxime // -		Absents :	7
<u>Absents</u> : // -			
<u>Procurations</u> : DELOFFRE Bernard à BEAUVOIS Philippe ; DUMETZ Nathalie à GOSSELET Nathalie ; DRAUX Stéphane à BAHEUX Claudine ; DUCLERMORTIER David à IVANEC Bruno ; LOCQUET Pierre-Marie à LOCQUET Julie // -		Procurations :	5
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.		Votants :	17

• **Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023**

Observations : Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions sur délégation CM – Rapport du Maire
2. Commissions Municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Passage en LED – Résidence du bois – Demande de subventions
4. Rénovation ancienne cantine et bibliothèque – Demande de subventions
5. Cession de terrain – Parcelles ZP 93-143-144

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2024-01 du 04/03/2024 – CIMETIERE - Procédure de reprise de concessions en état d'abandon - 2ème cycle des formalités - Mission d'Assistance

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10 juin 2020 ;
- Vu la 1ère phase de reprise des concessions en état d'abandon établie par les constats en date du 13/11/2019 et du 17/12/2019
- Considérant la nécessité de terminer l'opération administrative en respectant les textes législatifs réglementant la reprise des concessions en état d'abandon (Art L.2223-4 et R2223-12 et suivants du CGCT) ;
- Considérant qu'après consultation, la proposition de mission d'assistance pour le 2ème cycle des formalités faite par la Société OGF – 51 Avenue Van Pelt – 62300 LENS, pour un montant de 7 470,00 Euros HT, est satisfaisante ;
- Vu le devis estimatif, établi à cet effet ;

DECIDE :

- DE CONFIER la mission d'Assistance relative à la 2ème phase de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon à la Société OGF à LENS, pour un montant global de 7 470,00 Euros HT.
- DE SIGNER le devis estimatif valant convention de mission d'Assistance, qui sera joint à la présente décision.
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 622 du Budget Communal.

2. Commissions municipales suite installation nouveau conseiller

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation de Monsieur Maxime HERLEM comme conseiller municipal lors de la réunion de conseil municipal du 13 décembre 2023 et pour la bonne administration des affaires de la commune il convient de modifier le nombre de conseillers appelés à siéger dans les commissions municipales et d'y intégrer le nouveau conseiller.

Il propose de modifier le nombre de conseillers à y siéger (président de commission inclus).

<u>Ludivine CHEMSI</u> 1 ^{er} Adjointe	<u>Philippe BEAUVOIS</u> 2 ^{ème} Adjoint	<u>Sylvie COURTOIS</u> 3 ^{ème} Adjointe	<u>Bernard DELOFFRE</u> 4 ^{ème} Adjoint	<u>Françoise LEMAIRE</u> 5 ^{ème} Adjointe
<u>Budget – Finances</u>	<u>Travaux – Urbanisme – Logement - Sécurité</u>	<u>Petite Enfance – Jeunesse – Vie scolaire</u>	<u>Affaires Sociales – Personnes Agées</u>	<u>Fêtes et Cérémonies – Vie Associative</u>
7	11	6	6	6
<u>Information Communication</u>	///	<u>Culture - Patrimoine</u>	///	<u>Qualité de vie - Environnement</u>
7		6		6

Il précise que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il propose d'installer Monsieur Maxime HERLEM dans la commission Budget-Finances et Travaux-Urbanisme-Logement-Sécurité.

Mr le Maire demande au conseil :

- d'accepter la modification du nombre de conseillers à siéger dans les commissions
- d'installer Monsieur Maxime HERLEM dans la commission Budget-Finances et Travaux-Urbanisme-Logement-Sécurité
- **Composition des commissions municipales :**

<u>Ludivine CHEMSI</u> 1 ^{er} Adjointe	<u>Philippe BEAUVOIS</u> 2 ^{ème} Adjoint	<u>Sylvie COURTOIS</u> 3 ^{ème} Adjointe	<u>Bernard DELOFFRE</u> 4 ^{ème} Adjoint	<u>Françoise LEMAIRE</u> 5 ^{ème} Adjointe
<u>Budget – Finances</u>	<u>Travaux – Urbanisme – Logement - Sécurité</u>	<u>Petite Enfance – Jeunesse – Vie scolaire</u>	<u>Affaires Sociales – Personnes Agées</u>	<u>Fêtes et Cérémonies – Vie Associative</u>
GOSSELET Nathalie	DRAUX Stéphane	LOCQUET Julie	DRAUX Stéphane	DRAUX Stéphane
DUCLERMORTIER David	LOCQUET Julie	DUCLERMORTIER David	POTDEVIN Michèle	LELEU Marc
LELEU Marc	LELEU Marc	GOSSELET Nathalie	DUCLERMORTIER David	GOSSELET Nathalie
PANIEN Baptiste	POTDEVIN Michèle	BAHEUX Claudine	BAHEUX Claudine	HOSSELET Christine
HERLEM Maxime	DUCLERMORTIER David	LOCQUET Pierre-Marie	DUMETZ Nathalie	DUMETZ Nathalie
LAURENT Bernard	PANIEN Baptiste			
	BAHEUX Claudine			
	HOSSELET Christine			
	HERLEM Maxime			
	LOCQUET Pierre-Marie			
<u>Information Communication</u>	///	<u>Culture - Patrimoine</u>	///	<u>Qualité de vie - Environnement</u>
LOCQUET Julie		DRAUX Stéphane		DRAUX Stéphane
LELEU Marc		LELEU Marc		LOCQUET Julie
GOSSELET Nathalie		HOSSELET Christine		DUCLERMORTIER David
POTDEVIN Michèle		POTDEVIN Michèle		HOSSELET Christine
BAHEUX Claudine		LAURENT Bernard		LOCQUET Pierre-Marie
DUMETZ Nathalie				

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2024-01	• Pour : 17 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Passage LED – Résidence du Bois – Demande de subventions

M. le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la politique de réduction des consommations énergiques en procédant à la conversion LED de l'éclairage public de la résidence du bois. Il s'agit de remplacer le système halogène existant par un éclairage LED avec un variateur d'intensité nocturne.

Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de l'ADVB énergie et des fonds de concours « Développement rural ».

Il soumet à l'assemblée une estimation dont le montant globale s'élève à la somme de **16 865,40 € HT** en vue de l'octroi d'une subvention de 50 % du montant des travaux auprès de Monsieur le Président du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs énergie, et d'une subvention de 25 % du montant des travaux auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI au titre des fonds de concours « Développement Rural ».

Il présente le plan de financement de cette opération :

Dépenses		Recettes	
Passage LED – Résidence du bois	16 865,40 €	Département – ADVB Energie (50 %)	8 432,70 €
		CAC – Fonds de concours (25 %)	4 216,35 €
		Commune (Fds propres)	4 216,35 €
Dépenses HT	16 865,40 €	Recettes HT	16 865,40 €

et demande au conseil municipal :

- d'approuver le passage LED de la Résidence du Bois , conformément à l'estimation présentée.
- d'approuver le coût prévisionnel de cette opération.
- de solliciter l'attribution d'une subvention au taux de **50 %**, au titre de l'Aide Départementale aux « Villages et Bourgs » Energie et **25 %** au titre des Fonds de concours « Développement Rural ».

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2024-02	• Pour : 17 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Travaux de rénovation de l'ancienne cantine et de la bibliothèque – Demande de subventions

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation de l'ancienne cantine, occupée par l'Animation Jeunesse Rurale, et de la bibliothèque qui se trouve à l'étage, peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'aménagement du territoire alloué par la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que ces travaux ont obtenu de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention PIAJE d'un montant de 13 420 € et une subvention investissement sur fonds locaux de 7 476,99 €.

Il soumet à l'assemblée une nouvelle estimation des travaux, dont le montant s'élève à la somme de **56.199,00 euros HT**, en vue de l'octroi d'une subvention au titre du fonds d'aménagement du territoire à hauteur de 20 % du montant des travaux auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

Il présente le plan de financement de cette opération :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation de l'ancienne cantine et de la bibliothèque	56 199,00 €	CAC – Fonds d'aménagement du territoire (20 %)	11 239,80 €
		CAF – PIAJE	13 420,00 €
		CAF – Investissement fonds locaux	7 476,99 €
		Commune (Fds propres)	24 062,21 €
Dépenses HT	56 199,00 €	Recettes HT	56 199,00 €

et demande au conseil municipal

- d'approuver les travaux de rénovation de l'ancienne cantine et de la bibliothèque conformément à l'estimation présentée.
- d'approuver le coût prévisionnel de cette opération.
- de solliciter l'attribution d'une subvention au taux de **20%**, au titre des Fonds d'aménagement du territoire

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2024-03	• Pour : 17 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Cession de terrain – Parcelles ZP 93-143-144

M. le Maire expose à l'assemblée que les Etablissements DESENFANS, l'ont sollicité en vue d'acquérir les parcelles ZP 93, 143 et 144 appartenant au domaine privé de la Commune de Fontaine Notre Dame, situées

au lieudit « Le Petit Fontaine » pour une surface globale de 11.623 m². Ces parcelles de terre lui permettraient la réalisation de leur futur projet d'agrandissement.

Il indique avoir sollicité l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien et que suite à leur avis en date du 01/03/2024, le service a retenu la valeur de 12 €/m² avec une marge de négociation de 10 %.

Il indique qu'après négociation avec les Etablissements DESENFANS et après comparaison avec les prix du marché par l'étude de Me Philippe GORLIER – Notaire à GOUZEAUCOURT, la valeur globale de ce terrain a été fixé à 12 €/m², prix accepté par l'acquéreur.

Il demande au conseil de se prononcer sur la vente susvisée, qui devra être régularisée par acte notarié par devant Me Philippe GORLIER – Notaire à GOUZEAUCOURT, les frais d'acte, de bornage ainsi que les indemnités d'éviction et de remploi restant à la charge de l'acquéreur, et de l'autoriser à signer tout acte ou document nécessaire à cette transaction.

Il est proposé au conseil de bien vouloir :

- Approuver la vente du terrain aux conditions ci-dessous :

<u>Ref.Cad.</u>	<u>Nom de l'acquéreur</u>	<u>Superficie (m²)</u>	<u>Prix</u>
ZP 93 – 143 – 144	Cession par la Commune aux Etablissements DESENFANS	11.623 m ²	139.476,00 €

- Confier la réalisation de l'acte à Me Philippe GORLIER, notaire à GOUZEAUCOURT, les frais d'acte et de bornage ainsi que les indemnités d'éviction et de remploi restant à la charge de l'acquéreur
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adopté
DCM n° 2024-04	• Pour : 17 • Contre 0 • Abstentions : 0

La présente délibération (DCM 2024-01 à DCM 2024-04) peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (Affichage), devant le Tribunal Administratif de Lille.

Le Maire,

Bruno IVANEC

